

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Vèrène TSCHANZ, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 45
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : Mmes Florence CAUHEPE (PDC) et Line WIDMER-COMMENT (PDC)
MM. Claude BAYS (PDC), Jean-Marc DROUX (PDC), Jacques KUENLIN (PDC)

SECRETAIRE : Mme Colette MAILLARD avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011
2. Examen et adoption des comptes 2010 et du rapport de gestion 2010
3. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français
5. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions immobilières de faible importance
6. Election d'un membre à la Commission financière
7. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Vérène TSCHANZ, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse.

Introduction

Elle souhaite la bienvenue à Mme Claudia CLEMENT (PLR), remplaçante de Mme Huguette de REYNIER, démissionnaire et à M. Stéphane GAVILLET (UDC), remplaçant de M. René CLERC, démissionnaire. Elle informe que ces personnes ont été assermentées par le préfet, elles peuvent donc siéger valablement.

Elle annonce que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour le Conseil général, elle excuse l'absence des personnes citées en titre.

Elle rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

La Présidente propose une modification de l'ordre du jour. Au point 6, elle ajoute l'élection d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. René CLERC, démissionnaire.

Proposition de modification de l'ordre du jour

La Présidente passe au vote la modification de l'ordre du jour qui est acceptée à la majorité évidente.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011

Intervention de la Présidente

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 4 mai 2011 appelle des remarques.

Le procès-verbal du 4 mai 2011 ne suscite pas de remarque, il est approuvé à la majorité évidente.

Décision

2. Examen et adoption des comptes 2010 et du rapport de gestion 2010

Intervention de la Présidente

La Présidente rappelle que selon l'article 32, alinéa 5, du Règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit en ce qui concerne les comptes et le rapport de gestion.

M. Pierre-Alain CUENNET informe que les comptes 2010 affichent un résultat encourageant en regard du budget annuel. L'excédent de charges se monte à CHF 292'887, soit une amélioration de CHF 1'182'775 par rapport au montant budgété. L'équilibre des comptes 2010 est presque atteint, le déficit de l'exercice représente un dépassement des produits par les charges de 0.94 %.

Intervention du Conseil communal

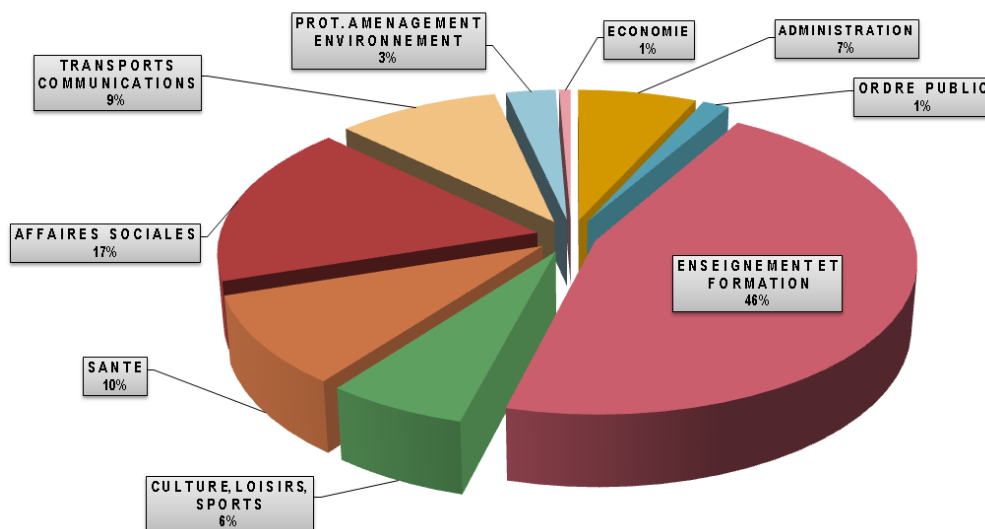
M. Pierre-Alain CUENNET relève les points principaux suivants :

- Les charges sont, depuis plusieurs années, trop importantes par rapport aux produits. La commune de Marly n'arrive pas à dégager des bénéfices d'exercice, pourtant si nécessaires au financement des futurs investissements.

- La croissance des impôts sur le revenu est trop faible. Cette croissance a même tendance à diminuer, puisque le Service cantonal des contributions prévoyait une croissance de 3.78 % alors qu'en réalité elle est de 3.05 % seulement. A l'avenir, il est primordial d'augmenter les recettes fiscales sur le revenu, la fortune et l'impôt personnel. Ce but peut être atteint de différentes façons. Il ne s'agit pas nécessairement de procéder à une augmentation du taux d'impôt, déjà suffisamment élevé, mais à moyen et long terme de rendre la commune attractive en tant que zone résidentielle pour les moyens et hauts revenus.
- L'augmentation de la précarité est constatée depuis 2003. Il est évident que la diminution de cette précarité est atteignable par l'intégration de ces personnes dans le monde du travail en évitant le phénomène des « working poors ».

Compte de fonctionnement	(milliers de francs)	Compte des investissements	(milliers de francs)
Charges	37'553.6	Dépenses	2'058.2
Revenus	37'260.7	Recettes	1'003.0
Excédent de charges	292.9	Excédent de dépenses (investissements nets)	1'055.2

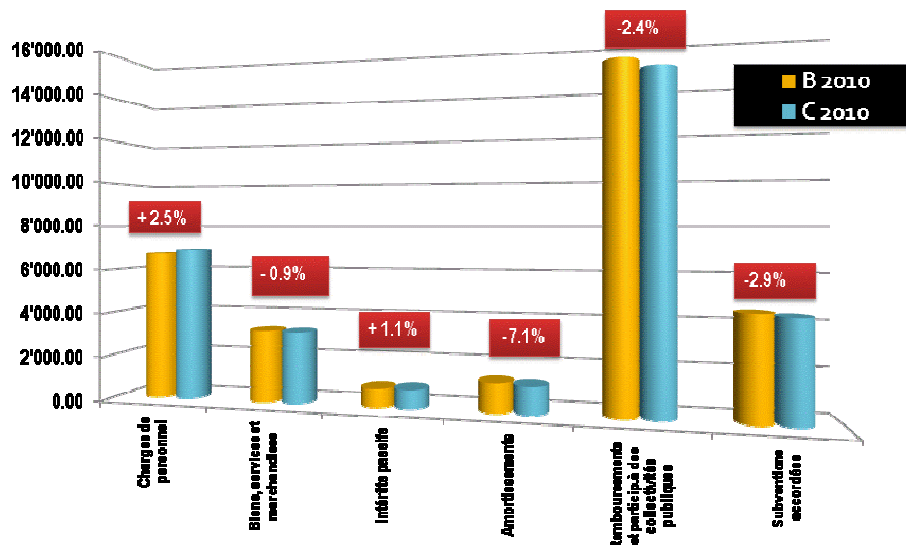
M. Pierre-Alain CUENNET présente la répartition des charges nettes par dicastère.



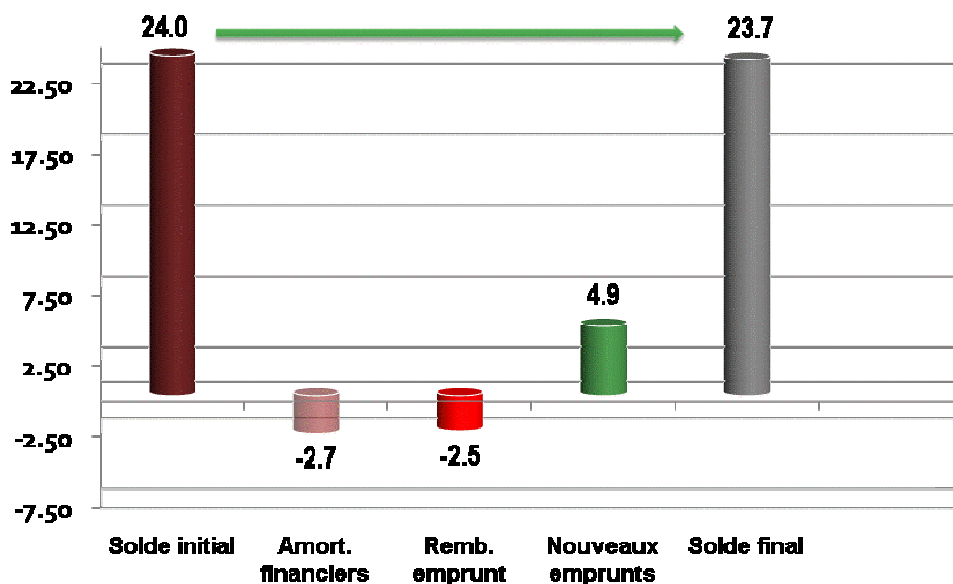
M. CUENNET informe que lors de la séance d'automne, l'évolution de ces charges sur les dernières années sera présentée en regard du budget 2011.

Il poursuit par la présentation de deux autres graphiques.

Charges de fonctionnement budget 2010/comptes 2010
(en milliers de francs)



Evolution de la dette communale en 2010 (en millions de francs)



Rapport de la Commission financière sur les comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Intervention de la Commission financière

En préambule, Mme Anne DEFFERRARD, Présidente de la Commission financière, informe les membres du nouveau Conseil général que selon la Loi sur les communes, l'organe de révision est chargé de contrôler les comptes communaux. Par la suite, il fournit un rapport à l'attention de la Commission financière qui le commente devant le Conseil général.

Une première partie de la révision des comptes s'est déroulée durant le mois de janvier, ainsi que du 13 au 15 avril 2011. Les travaux de révision ont duré 10 à 12 jours/homme pour l'exécution des contrôles formels. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire le 9 mai 2011. Ce rapport lui a été commenté le 17 mai 2011 par M. Christoph BLUMER, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, la commission a reçu des

informations complémentaires et les réponses à ces questions, ceci de manière satisfaisante.

Sur la base du rapport et de l'entretien, la Commission financière a acquis la conviction que les comptes 2010 ont été tenus de manière précise et professionnelle. Les travaux de la fiduciaire ont porté essentiellement sur les domaines suivants :

- Vérification des rubriques du bilan au 31 décembre 2010, leur existence, leur évaluation, leur intégralité ;
- Justification des dépenses d'investissement et conformité au budget, ainsi que respect des décisions contenues dans les messages ratifiés par le Conseil général ;
- Vérification par sondages de la véracité des dépenses et de l'intégralité des recettes, ainsi que leur imputation par rapport au budget ;
- Vérification de l'intégralité de la liste des engagements hors bilan.

Le 16 mai 2011, les réviseurs ont informé M. Pierre-Alain CUENNET, Conseiller communal responsable, ainsi que le Responsable du Service des finances, M. Dominique DUPONT, du résultat de leurs travaux et des constatations faites.

Un point important a été soulevé à nouveau par les réviseurs. Il s'agit de la sécurité physique et logistique des installations informatiques qui n'est pas optimale à ce jour. Comme mentionné dans son précédent rapport, cette question préoccupe également la Commission financière. En effet, le problème est qu'aucun organisme tiers ne peut donner d'assurances quant à l'existence d'un système de contrôle interne du SITel, ce qui est pour le moins étonnant étant donné que plusieurs communes utilisent ses services. Le Conseil communal suit cette question de près et la Commission financière espère qu'elle puisse être résolue d'ici à la fin de l'année 2011.

Une brève analyse du bilan fait ressortir les points essentiels suivants :

- les dettes bancaires diminuent de CHF 307'000 ;
- les liquidités augmentent de CHF 355'300 ;
- les placements augmentent de CHF 249'700 ;
- les débiteurs impôts diminuent de CHF 1'271'400.

La baisse des débiteurs et l'excédent positif du compte de fonctionnement génèrent essentiellement les liquidités nécessaires au financement des investissements faits durant l'année 2010, ainsi que la baisse des dettes bancaires.

La provision pour impôts à facturer augmente de CHF 464'900 à CHF 6'830'000, dont CHF 5'530'000 en relation avec l'année 2010 et CHF 1'300'000 en relation avec l'année 2009. Ces chiffres sont évalués sur la base des cotes ressortant de la statistique établie par le Service cantonal des contributions.

En ce qui concerne le compte de fonctionnement, l'écart au budget est positif pour un montant de CHF 1'182'800. L'analyse des comptes par nature fait ressortir, tout comme le mentionne le rapport de gestion, des différences notables quant à l'évaluation des impôts et celle des charges liées.

Si l'évaluation des impôts peut fortement fluctuer, notamment à cause des impôts spéciaux, l'évaluation des charges liées ne devrait pas fluctuer autant. Il est de notre droit d'avoir des estimations plus précises de la part des différents services et associations, sachant l'importance que ces chiffres

revêtent au niveau des budgets et des éventuelles hausses d'impôt qui pourraient en découler. L'addition des écarts sur les chiffres fournis se monte à CHF 958'000 selon le rapport de gestion, ce qui est inacceptable. L'évolution de la répartition de la masse fiscale est également une source de préoccupation pour la Commission financière. Dans son rapport de gestion, le Conseil communal relève que la situation peut être améliorée de différentes façons et c'est avec intérêt que la Commission financière attend son plan de bataille.

Pour les postes dont le Communal a la maîtrise, à l'exception des coûts du personnel administratif et d'exploitation (301), le budget a été respecté.

Quant au compte des investissements, à nouveau seuls ceux indispensables ont été réalisés ce qui a eu une influence positive sur le compte de fonctionnement au niveau des intérêts et des amortissements.

La Commission financière remercie l'ancien Conseil communal pour sa gestion, le Responsable du Service des finances pour sa coopération et la qualité de son travail. Elle préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2010 tels que présentés et recommande au Conseil général de les approuver et d'en donner décharge au Conseil Communal.

La Présidente passe en revue, page par page, **les comptes de fonctionnement**. *Examen des comptes de fonctionnement*

Compte 35.390.10 – Imputation des salaires

M. Bertrand SPÄTH (PVL) s'étonne de l'augmentation importante des imputations des salaires par rapport au budget, ce qui représente environ CHF 170'000. Il souhaite en connaître les raisons.

*Question de
M. B. SPÄTH*

En l'absence de M. Eric ROMANENS, M. Pierre-Alain CUENNET répond que ce dicastère est sujet à des fluctuations en fonction des diverses activités qui sont réalisées. Une réponse plus précise sera donnée ultérieurement par M. ROMANENS.

*Réponse du
Conseil communal*

Mme Anne DEFFERRARD explique qu'au départ la masse salariale figure dans le poste administration et par la suite elle est répartie dans les différents dicastères en fonction des unités et non pas du salaire effectivement versé. Donc, tous les dicastères sont impactés. Elle ajoute que des engagements ont eu lieu l'an passé pour l'Animation socioculturelle, il y a donc plus d'unités par rapport à 2009. Elle précise que la Commission financière a obtenu le détail de la ventilation des salaires et que cette information est considérée confidentielle à ce jour.

*Intervention de la
Commission financière*

Compte 35.365.00 – Colonie de vacances

M. Pascal BONGARD (PDC) s'étonne des CHF 5'000 de charges alors que depuis deux ans il n'y a pas eu de colonie de vacances organisée à Marly.

*Question de
M. P. BONGARD*

Le Syndic répond que les CHF 5'000 ont été versés sur le compte de la colonie, une association privée, et qu'il s'agit d'une réserve en attendant l'organisation d'une prochaine colonie de vacances.

*Réponse du
Conseil communal*

Compte 65.365.02 - Achats cartes journalières CFF et frais de maintenance informatique
Comptes 65.436.00 - Ventes de cartes journalières CFF***Intervention de
M. D. MOLLARD***

M. Daniel MOLLARD (PS) rappelle le prix d'achat des abonnements cartes journalières :

- CHF 9'750 l'unité jusqu'en décembre 2010 ;
- CHF 11'300 l'unité depuis décembre 2010 ;
- CHF 12'300 l'unité depuis le 11 décembre 2011.

En 2010, la commune a vendu en moyenne par abonnement 354 cartes journalières, ce qui représente 96.98 % de vente. Le prix de la carte était de CHF 30.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, son prix est passé à CHF 32. Malgré l'augmentation très forte du prix d'achat, M. Daniel MOLLARD espère que la commune gardera les dix abonnements cartes journalières vu la demande croissante de la part des habitants marlinois. Avec une moyenne de 354 cartes journalières vendues, le prix de vente pour le budget 2012 devrait être au minimum de CHF 35, sans oublier de prendre en compte la TVA de 8 % pour un chiffre d'affaires de plus de CHF 108'0000. M. Daniel MOLLARD souligne que ce prix demeure avantageux comparé à celui de la carte journalière pour abonnement demi-tarif qui se monte à CHF 68.

Compte 65.352.00 – Participation à l'agglomération - mobilité***Question de
M. B. SPÄTH***

M. Bertrand SPÄTH (PVL) demande de justifier l'augmentation de CHF 29'230 par rapport au budget.

De mémoire, le Syndic répond que l'augmentation a eu lieu après l'élaboration des budgets, c'est-à-dire après la signature du contrat cadre avec les Transports publics fribourgeois.

***Réponse du
Conseil communal******La Présidente passe au vote les comptes de fonctionnement.******Décision******A la majorité évidente, les comptes de fonctionnement sont acceptés, sans opposition.***

La Présidente passe en revue, page par page, **les comptes d'investissements.**

***Examen des comptes
d'investissements*****Comptes 620.501.41 – Arrêt de bus Marly Grand-Pré, étude aménagements*****Question de
M. A. BAFUMI***

M. Alexandre BAFUMI (MV) souhaite connaître l'avancement des travaux de cet arrêt de bus.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les arrêts de bus sont pour ainsi dire réalisés. Les plateformes pour les élèves qui souhaitent attendre à l'abri sont achevées. Toutefois, il reste à finaliser les aménagements en contrebas pour éviter, lors d'une bousculade à la sortie de l'école, qu'un enfant bascule en bas le talus. Il précise que l'arrêt à la hauteur de LIDL ne sera pas marqué sur la route, il restera ainsi. En principe les arrêts de bus sont conformes. En définitive, les montants prévus au budget n'ont pas été dépensés puisque les sociétés ALDI et LIDL ont pris à leur charge l'arrêt de bus situé de leur côté.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Markus RAETZO (MV) s'étonne de ce résultat qui ne semble pas en adéquation avec les plans présentés à l'époque. En effet, il y avait des évitements pour les bus par rapport à la chaussée.

**Question de
M. M. RAETZO**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les voies de circulation seront déplacées dans ce secteur de manière à ce que le bus puisse s'arrêter hors chaussée, mais pas sur un arrêt de bus marqué puisqu'il ne s'agit pas d'un arrêt officiel des Transports Publics Fribourgeois. En fait, il s'agit d'un arrêt réservé exclusivement à l'usage des écoles et qui ne sera donc pas marqué sur la route. Le Service des ponts et chaussées a décidé qu'il y avait suffisamment de place sur la route pour la réalisation de cet arrêt sur chaussée sans perturber la circulation routière.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Bernard SCHNEUWLY (MV) comprend donc que ce qui a été réalisé ne correspond pas aux plans qui ont été présentés et soumis.

**Intervention de
M. B. SCHNEUWLY**

M. Jean-Marc BOECHAT avoue qu'il n'a plus les plans en tête. Il répète que l'arrêt de bus répond aux exigences du Service des ponts et chaussées. Cet arrêt de bus n'est pas marqué afin d'éviter toute confusion avec les arrêts de bus officiels et éviter ainsi que des personnes attendent inutilement.

**Réponses du
Conseil communal**

Pour répondre à la question de M. Bernard SCHNEUWLY (MV), M. Jean-Marc BOECHAT informe que la réception des travaux a été faite le 20 mai 2011.

**La Présidente passe au vote les comptes d'investissements.
A la majorité évidente, sans opposition, les comptes d'investissements
sont acceptés.**

Décisions

**En l'absence de nouvelle question, la Présidente soumet au vote
d'ensemble les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010.
Ils sont adoptés à la majorité évidente, sans opposition.**

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, **le rapport de gestion.**

**Examen du rapport de
gestion**

Rubrique 1.1.4 – Personnel communal au 31 décembre 2010 (page 10)

**Intervention de
Mme C. RIEDO**

Mme Catherine RIEDO (PS) signale une coquille concernant le taux d'occupation du maître de sport qui est de 100 %.

Rubrique 6.1.2 – Reflets succincts (page 44)

**Question de
M. B. HÄLLER**

M. Bruno HÄLLER (MV) souhaite connaître l'état d'avancement des réflexions en vue de la définition de la nouvelle convention intercommunale relative au cercle scolaire.

Mme Françoise SAVARY informe que les négociations sont toujours en cours et qu'elle ne peut malheureusement pas en dire plus. Toutefois, l'objectif est d'aboutir à un arrangement d'ici à la rentrée scolaire.

**Réponse du
Conseil communal**

Rubrique 9.2.2 – Aménagements routiers, Route de la Gérine (page 69)

**Question de
M. A. BAFUMI**

M. Alexandre BAFUMI (MV) souhaite savoir où en est ce dossier.

M. Jean-Marc BOECHAT rappelle ce qui est mentionné dans le rapport de gestion, à savoir qu'un mandat d'étude est en cours auprès de BRÜGGER + ASSOCIES ingénieurs Sàrl.

**Réponse du
Conseil communal**

La réponse ne satisfait pas M. Alexandre BAFUMI (MV), il a le sentiment que les choses n'avancent pas, qu'il faut attendre sur le projet, ensuite sur la mise à l'enquête... Il rappelle qu'il y a eu un accident l'an passé et qu'il ne faudrait pas attendre qu'un accident beaucoup plus grave ait lieu pour accélérer le dossier.

**Intervention de
M. A. BAFUMI**

M. Jean-Marc BOECHAT est conscient de la situation pour avoir résidé dans ce quartier. Il rappelle que le Conseil général a rejeté deux projets, l'un concernait la modération du trafic et l'autre la construction d'un trottoir. Dans le cadre du développement de ce quartier, un projet d'étude est en cours, les étapes doivent être franchies les unes après les autres, tout ne peut se réaliser en un mois.

**Réponse du
Conseil communal**

En l'absence de nouvelle question, la Présidente passe au vote le rapport de gestion 2010.

Décision

A la majorité évidente, le rapport de gestion est accepté, sans opposition.

3. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) – Message 3/11

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Mary Claude PAOLUCCI informe qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la péréquation financière intercommunale, la modification des statuts s'impose. Les associations ont donc étudié la question et propose un mode de faire identique pour toutes les associations. Elle précise que le mode de calcul de la répartition des frais est intéressant pour la commune de Marly.

Mme Dominique ALT (PDC) relève que c'est la volonté du préfet d'uniformiser les règlements et la manière de procéder des diverses associations. En ce qui concerne la représentation des délégués des communes au sein de ces associations, elle se demande si un changement est prévu.

**Question de
Mme D. ALT**

Mme Mary Claude PAOLUCCI informe que le sujet passionne les conseillers communaux et les délégués. Un premier pas vers une certaine simplification pourrait être franchi.

**Réponse du
Conseil communal**

La Présidente passe au vote le message 3/11 qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition.

Décision

4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac Français – Message 2/11

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Françoise SAVARY précise que le critère économique, soit le nombre d'élèves, a été supprimé. C'est pour cette raison que le critère population légale passe à 75 %. Pour l'ensemble des communes siège dont Marly, la nouvelle clé de répartition est plus juste. Indépendamment du nombre d'élèves, les infrastructures et le fonctionnement restent en place. Le 25 % selon la population pondérée par l'indice du potentiel fiscal a été examiné par les comités des associations. Il est à noter que la nouvelle clé de répartition ne crée pas de distorsion. En analysant le tableau des répartitions des charges, il ressort que la commune de Marly paierait 2.5 % de moins,

soit une économie de CHF 59'000.

La Présidente passe au vote le message 2/11 qui est accepté à la Décision majorité évidente, sans opposition.

5. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions immobilières de faible importance – Message 4/11 *Intervention du Conseil communal*

Le Syndic rappelle que ce message est traité au début de chaque nouvelle législature. Il s'agit d'octroyer au Conseil communal une délégation de compétences pour les transactions immobilières qui représentent une valeur de CHF 30'000 au maximum par cas. Il précise que par le passé, il y avait une restriction par rapport au m², cette dernière a été abrogée lors de la précédente législature.

M. Sylvain DEBROT (PS) déclare que le Groupe socialiste soutient ce message à l'unanimité. Toutefois, il regrette son manque de clarté puisqu'il n'indique pas l'ancienne limite ; M. DEBROT apprend ce soir que c'est le statu quo par rapport à la précédente législature. *Intervention de M. S. DEBROT*

La Présidente passe au vote le message 4/11 qui est accepté à la Décision majorité évidente, sans opposition.

6. Election d'un membre à la Commission financière *Intervention de M. B. PAPAUX*

Au nom du Groupe UDC, M. Benjamin PAPAUX présente la candidature de M. Stéphane GAVILLET, expert en informatique à la Confédération et père de deux enfants et qui a été membre du Conseil général de la commune du Grand Saconnex (canton de Genève). En 2003 et 2011, il a administré la Fondation pour la petite enfance du Grand Saconnex. Côté professionnel, il a évolué sur plusieurs plans : mécanicien de précision, chef informatique et douanier. Il s'est formé dans la mécanique, il a obtenu le diplôme d'analyste programmeur, il a suivi l'école de garde frontière et s'est spécialisé dans les ressources humaines. M. Benjamin PAPAUX demande au Conseil général de soutenir cette candidature.

Résultat de l'élection d'un membre à la Commission financière :

Résultat de l'élection

- **Bulletins distribués** : 45
- **Bulletins rentrés** : 45
- **Bulletins blancs** : 7
- **Bulletin nul** : 1
- **Bulletins valables** : 37
- **Majorité absolue** : 23

Est élu à la Commission financière par 33 voix, M. Stéphane GAVILLET.

Ont obtenu des voix :

- **M. Benjamin PAPAUX, 2 voix ;**
- **M. Samuel BRÜGGER, 1 voix ;**
- **Mme Sandra HERREN, 1 voix.**

L'assemblée félicite le nouvel élu.

7. Divers

Séance de formation des nouveaux élus du 26 mai 2011

La Présidente encourage le Conseil général à prendre connaissance des documents présentés durant la séance de formation dont une copie a été remise à chacun des conseillers.

***Intervention
de la Présidente***

Sécurité physique et logistique des installations informatiques au SITel

M. Pierre-Alain CUENNET déclare que le Conseil communal partage le souci exprimé par la Commission financière. Depuis l'an dernier, toutes les données communales sont hébergées au SITel. Il précise que d'ici la fin juin 2011, le SITel transmettra le protocole de la séance du 31 mai 2011 au cours de laquelle cette question a été abordée. Par la suite, il sera communiqué à la Commission financière et au Conseil général. Dans les grandes lignes, M. CUENNET informe que les données sont sauvegardées chaque nuit et que les bases de données le sont toutes les 30 minutes, ceci sur deux sites simultanément. Les bandes sur une période de 5 ans sont archivées dans des coffres. M. CUENNET souligne que le SITel gère l'ensemble des services étatiques y compris la police et le tribunal cantonal. Le risque zéro n'existe pas, néanmoins le degré de sécurité est élevé.

***Intervention du
Conseil communal***

Au nom du Groupe UDC, M. Benjamin PAPAUX relève la qualité des comptes et du rapport de gestion 2010. Il encourage les auteurs à poursuivre dans ce sens, mais sans perte.

***Intervention de
B. PAPAUX***

Evolution du nombre d'élèves et démographique

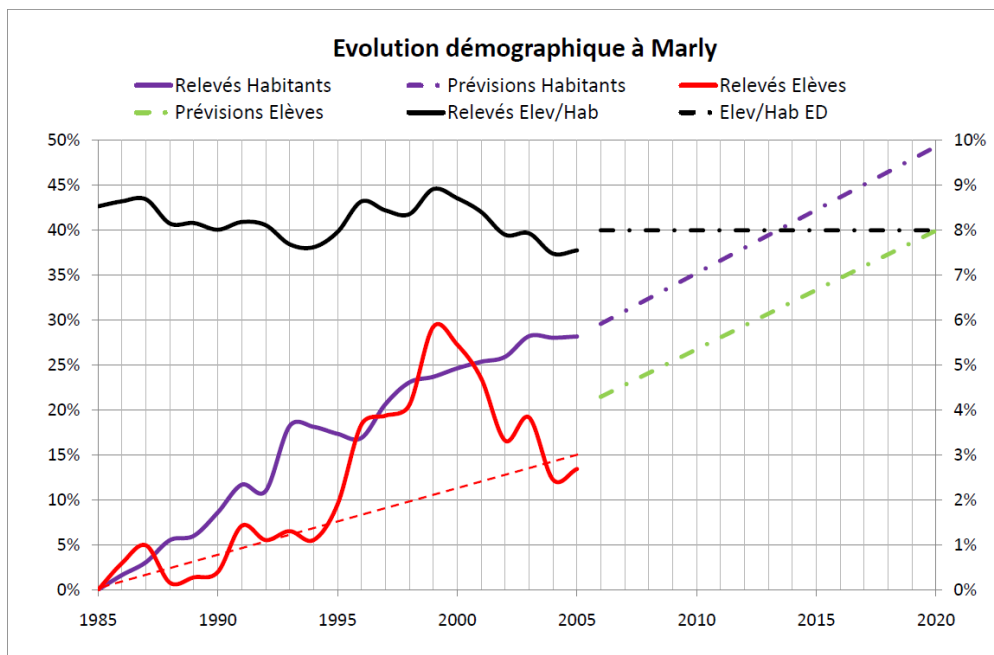
A la veille des prochains et importants travaux de rénovation des écoles, M. Sylvain GRANDJEAN (PS) souhaite disposer des indicateurs aussi précis que possible pour déterminer les réels besoins en capacité d'accueil pour les élèves.

***Intervention de
M. S. GRANDJEAN***

En effet, un rapide pointage montre que les prévisions attendues dans l'étude démographique établie en 2005 ne correspondent pas à la réalité actuelle. Cette étude avait pour but de prévoir le nombre d'élèves scolarisés à Marly selon deux approches. Elle tente de décrire à court et moyen terme, l'évolution du nombre d'élèves dans le temps, puis à plus long terme, de déterminer la capacité d'accueil totale à envisager lorsque tous les terrains constructibles dans notre commune seront bâtis.

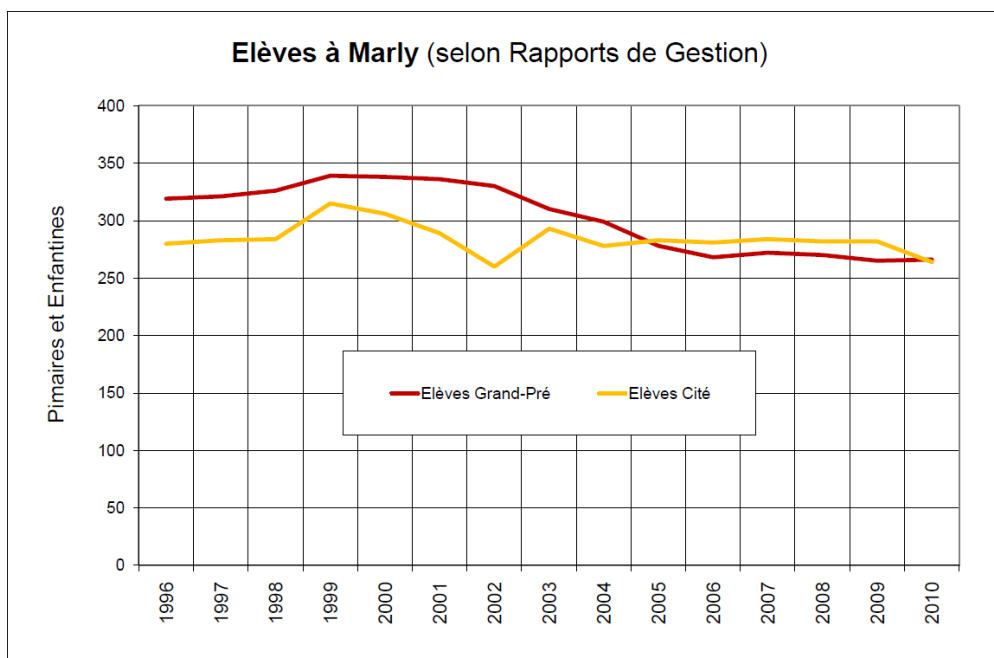
Un premier graphique nous montre l'évolution des relevés et des prévisions de l'étude démographique, avec :

- L'accroissement relativement constant de la population établie à Marly avec une projection moyenne au-delà de 2005 conforme à la tendance générale.
- L'augmentation globalement modérée des élèves scolarisés sur 20 ans, mais avec une forte augmentation de 1994 à 1999, suivie d'une nette diminution entre 1999 et 2005. Ici la projection de l'étude démographique s'écarte fortement de la tendance des dernières années. Plus tard en 2010, la tendance est toujours en légère baisse.
- Le taux d'élèves par habitant qui tend à diminuer. Il était de 8.5 % en 1985 pour atteindre 7.6 % en 2005, après un pic à 8.9 % en 1999. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à ce jour pour atteindre 6.6 %.



Le deuxième graphique illustre le détail des effectifs primaires à Marly Grand-Pré et à Marly Cité, selon les rapports de gestion :

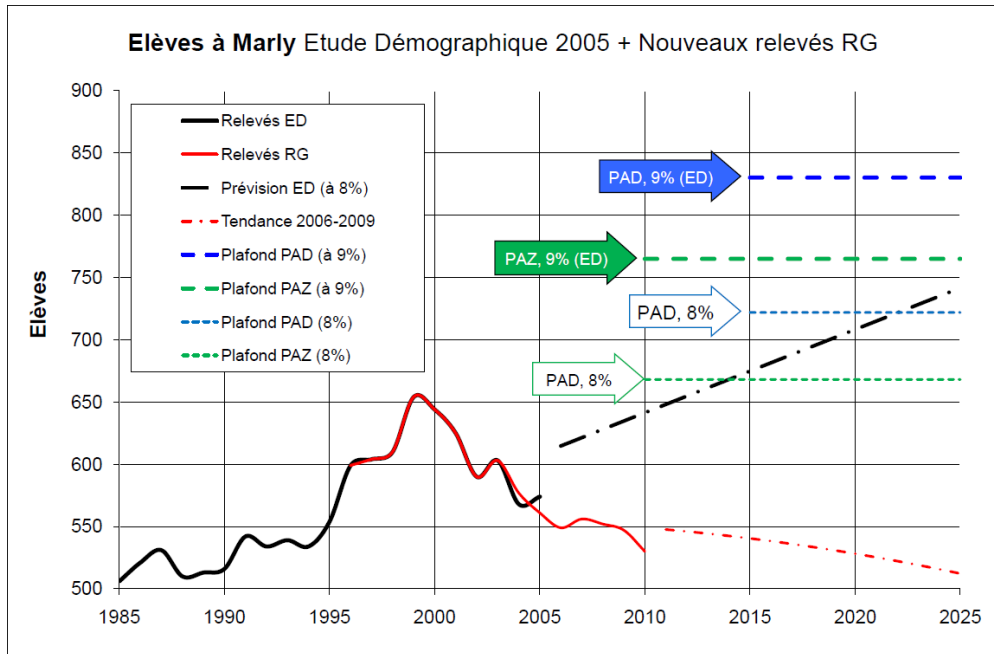
- L'effectif de Marly Cité est globalement stable sur l'ensemble de la période, malgré un maximum en 1999 et un creux en 2002.
- La baisse progressive, mais sensible des élèves à Marly Grand-Pré entre 2000 et 2006 avant de se stabiliser.



Enfin le troisième graphique présente les relevés du nombre d'élèves de l'étude démographique et des rapports de gestion :

- Les effectifs d'élèves des rapports de gestion, avec une tendance après 2005 toujours en légère baisse. En 2010, nous comptons 530 élèves au lieu des 641 prévus par l'étude démographique, soit 17 % au dessous des prévisions.
- Les plafonds calculés dans l'étude démographique, sur la base des PAD et PAZ, avec un taux d'élève par habitant de 9 %.

- Les mêmes plafonds avec un taux admis à 8 %, pour mieux tenir compte de la tendance à la baisse de ce pourcentage d'élève par habitant. La prise en compte de l'un ou de l'autre de ces deux taux de référence représente une différence de près 100 élèves, soit l'équivalent de 4 classes.



Cela prouve toute la difficulté de prévoir le nombre d'élèves pour les années à venir.

La méthode utilisée dans l'étude démographique est pertinente, mais le constat est qu'avec 5 années de recul, les projections sont basées sur des paramètres peu précis et qui ne tiennent pas compte des dernières tendances.

De plus, cet exercice paraît particulièrement aléatoire si nous ne parvenons pas à expliquer la forte poussée du nombre de nos écoliers en 1999.

- S'agit-il d'une vague de familles nombreuses arrivées à Marly à cette période ?
- Ces familles auraient-elles tendance aujourd'hui à quitter Marly ?
- Y a-t-il un lien avec le développement de quartiers locatifs à Fribourg ?
- Une scolarisation en école privée ou en langue allemande serait-elle plus courante depuis quelques années ?

Ces questions et d'autres doivent être étudiées pour identifier la ou les causes qui influencent le nombre d'enfants dans nos écoles, afin de mieux en tenir compte à l'avenir.

M. GRANDJEAN (PS) rappelle que les chiffres présentés ici ne comprennent pas la deuxième année infantine.

Pour conclure, il demande au Conseil communal et à la Responsable des écoles, d'actualiser l'étude démographique de 2005 avec les nouvelles données disponibles depuis lors, et de préciser les éléments déterminant dans le calcul, non sur une moyenne, mais sur une tendance. Il souhaite également qu'une réponse soit apportée au mystérieux « pic de 1999 » dans l'évolution du nombre d'élèves scolarisés à Marly, sans quoi nos prévisions resteront entachées d'une grande incertitude.

Comptes et rapport de gestion 2010

Le Syndic relève que les comptes et le rapport de gestion 2010 sont très complets. Ils contiennent beaucoup d'informations et de commentaires. Il tient à remercier l'ensemble du personnel communal et les responsables de service de cet excellent travail.

***Intervention du
Conseil communal***

Démission de Mme Huguette DE REYNIER

M. Sergio MANTELLI (PLR) informe que ces dernières années, les soucis de santé de Mme Huguette DE REYNIER l'empêchaient d'assister régulièrement aux séances du Conseil général. Au début de cette année, elle se sentait en pleine forme, raison pour laquelle elle était motivée à se présenter pour une 5^e législature. A la suite d'un nouvel accident de santé, elle se voit malheureusement contrainte de renoncer à son mandat de Conseillère générale. Son état de santé s'est amélioré, cependant elle est toujours hospitalisée. Pour lui témoigner de la sympathie et la remercier de son travail au cours des quatre précédentes législatures, M. MANTELLI propose de l'applaudir, ce que fait l'ensemble du Conseil général.

***Intervention de
M. S. MANTELLI***

La parole n'est plus demandée, la Présidente, Mme Vèrène TSCHANZ, clôt la séance à 20 h 40.

***Intervention de la
Présidente***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Vèrène TSCHANZ

Luc MONTELEONE